LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DEPARTEMENTALE
DE LOT ET GARONNE
108 rue Fumadelles
47000 AGEN

Aux détenteurs d'une carte confédérale
Ligue de l'Enseignement ou d'une licence
UFOLEP ou USEP
Aux titulaires de contrats
CIP, RFH, GMB et Multiloisirs

Agen, le 27 janvier 2016

Madame, Monsieur,

Nous avons déjà contacté le (la) Président(e) de votre association ou nous vous avons déjà fait parvenir un mail ou un courrier concernant la MAC. Nous reprenons contact avec vous, par l'intermédiaire de notre site pour diffuser plus largement cette information, au sujet de la prochaine élection du délégué de section MAC de notre département.

Nous vous rappelons que la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) est la Mutuelle de la Ligue de l'enseignement. Cette mutuelle, soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, accorde à ses adhérents des garanties Individuelle Accident (cf. article 4.11 de la Multirisque Adhérents Association Activités Socio-éducatives, culturelles, sportives et de plein air).

Conformément aux articles L.114-6 et L.114-7 du Code de la Mutualité et de l'article 15 des Statuts de la MAC, les adhérents de notre département doivent être représentés lors de l'Assemblée Générale de la MAC par un délégué démocratiquement élu.

En tant que souscripteur d'un contrat C.I.P (Complémentaire Individuelle de Personnes), R.F.H (Risques Familiaux d'Habitation), G.B.M (Garantie des Bénévoles et Militants) et/ou Multiloisirs, vous pouvez non seulement assister à l'élection de ce délégué de section qui se déroulera le **30 avril 2016 à Monsempron Libos** lors de l'Assemblée Générale de la Fédération de Lot et Garonne de la Ligue de l'enseignement mais êtes également habilité à vous y porter candidat.

Nous vous prions de trouver ci-joint une fiche destinée à vous apporter toutes les explications nécessaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que votre bulletin de participation à cette élection ainsi que votre éventuelle candidature doivent nous parvenir au plus tard le **29 février 2016**.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires éventuelles,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations cordiales.

Le Président, Bruno PONTONI

(1) Les membres mineurs ne peuvent faire acte de candidature au mandat de délégué de section de la MAC.

MAC

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DEPARTEMENTALE
DE LOT ET GARONNE
108 rue Fumadelles
47000 AGEN

Aux adhérent(e)s de la MAC

Madame, Monsieur,

Vous êtes adhérent/adhérente d'une association affiliée à la Fédération Départementale de Lot et Garonne de la Ligue de l'enseignement ou titulaire d'un contrat CIP / RFH / GBM / Multiloisirs. A ce titre, vous êtes adhérent à la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) et bénéficiez des garanties Individuelle Accident définies par ses statuts et règlement.

Vous êtes donc concerné par l'élection du délégué devant représenter les adhérents de la MAC de votre département lors de la prochaine Assemblée Générale de la MAC.

Pourquoi élire un délégué de section MAC ?

Parce que la démocratie est, au même titre que la solidarité, l'un des fondements du mouvement mutualiste. L'adhérent de la MAC n'acquiert pas uniquement un droit aux prestations de la MAC mais également le droit de participer à la vie démocratique de la MAC.

Quel est le rôle d'un délégué de section MAC ?

Le délégué de section va représenter les adhérents MAC de votre département lors de l'Assemblée Générale annuelle de la mutuelle qui aura lieu **le 23 juin 2016 à Strasbourg (67).**

Au cours de cette Assemblée Générale, les comptes annuels de la MAC sont examinés et validés, les orientations de la mutuelle sont déterminées et les membres du Conseil d'Administration sont élus.

Comment est élu le délégué de section MAC de votre département ?

Cette élection du délégué de votre département a lieu **le 30 avril 2016** lors de l'Assemblée Générale de notre Fédération. Ce délégué de section est élu parmi les différents adhérents de la MAC ayant fait régulièrement acte de candidature. Le délégué de section est élu pour un an.

Cette élection est organisée suivant le mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Les candidats non élus ayant obtenu dans la section le plus grand nombre de voix constituent les délégués suppléants, l'ordre de suppléance étant fixé par nombre décroissant des voix obtenues et à égalité au plus jeune.

Comment participer à cette élection de délégué de section ?

En nous renvoyant le formulaire de participation dûment complété avant le **29 février 2016**, soit par courrier électronique (k.vautrin@laligue-fol47.org) soit par voie postale (Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne, Election des délégués de section MAC, 108 rue Fumadelles, 47000 AGEN). Attention : n'oubliez pas de mentionner à quel titre vous êtes adhérent MAC.

Si vous ne pouvez pas être disponible pour cette élection, vous pourrez voter par correspondance ou par procuration, en régularisant le formulaire spécifique qui vous sera remis par votre association ou que vous recevrez ultérieurement par courrier.

Comment être candidat à cette élection du délégué de section MAC de votre département ?

Vous souhaitez représenter les adhérents de votre département ? La vie démocratique de la MAC vous importe?

Faites donc acte de candidature en régularisant le formulaire joint et en nous le renvoyant avant le **29 février 2016**, soit par courrier électronique (k.vautrin@laligue-fol47.org) soit par voie postale (Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne, Election des délégués de section MAC, 108 rue Fumadelles, 47000 AGEN)

Les délégués de section ne pouvant voter à l'Assemblée générale de la MAC par correspondance ou par procuration, il est indispensable de ne se porter candidat à cette élection que si vous êtes en capacité
d'assister à cette Assemblée Générale **(23 juin 2016 à Strasbourg)**.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
FEDERATION DEPARTEMENTALE
DE LOT ET GARONNE
108 rue Fumadelles
47000 AGEN

FORMULAIRE DE PARTICIPATION ET DE CANDIDATURE A L'ELECTION DU DELEGUE DE SECTION MAC DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

Je soussigné, nom : ..... prénom .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Téléphone portable ou fixe : .....

Adhérent à la Ligue de l'enseignement Fédération Départementale de Lot et Garonne sous le numéro .....

Titulaire d'une licence UFOLEP sous le numéro.....
(ne pas remplir cette rubrique si vous n'êtes pas concerné)

Titulaire du contrat C.I.P/R.F.H/G.B.M/MULTILOISIRS sous le numéro .....
(ne pas remplir cette rubrique si vous n'êtes pas concerné)

☐ * Vous confirme ma présence à l'élection du délégué de section de la MAC qui aura lieu le **30 avril 2016** dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale de Lot et Garonne de la Ligue de l'enseignement.

☐ * Vous confirme ma présence à l'élection du délégué de section de la MAC qui aura lieu le **30 avril 2016** dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale de Lot et Garonne de la Ligue de l'enseignement **ET** vous fais part de ma candidature à cette élection.

Liste des mandats et fonctions exercés dans des organismes régis par le Code de la Mutualité, le Code des Assurances ou le Code de la Sécurité Sociale : .....
.....
.....
Je prends note que ce mandat, d'une durée d'un an, est destiné à représenter les adhérents de la Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques de ma section lors de l'Assemblée Générale de la M.A.C ayant lieu le **23 juin 2016 à Strasbourg**.

Fait à .....

Le .....

Signature

**case à cocher*

MAC